

Découverte des Métiers de l'Agriculture

Mai 2023

Viticulture, horticulture, espaces verts

La formation est accessible par la voie de la :
• Formation professionnelle continue

CFPPA/OFA
EPLEFPA
de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

Formation découverte des métiers de l'agriculture adaptée aux spécificités des territoires - Préparation à la qualification.

Action de formation qualifiante. Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation est de niveau 1.

Activités

Un ouvrier agricole, viticole, horticole ou en espaces verts exerce de nombreuses activités liées à la plantation et au suivi des espèces végétales.

S'il travaille dans un élevage, les principales fonctions d'un ouvrier agricole consistent à nourrir et soigner les animaux, préparer et distribuer leur nourriture, administrer les médicaments et vaccins, marquer le bétail, examiner les animaux afin de relever les maladies ou blessures, nettoyer les étables, cages et enclos.

Pour les travaux agricoles, viticoles, horticoles ou en espaces verts, l'ouvrier utilise un vaste éventail d'équipements et machines agricoles.

Environnement du métier

- Travail en extérieur, dans la nature quelles que soient les conditions météorologiques.
- Heures de travail peuvent être très intenses et difficiles.

Débouchés

Un ouvrier agricole, viticole, horticole ou en espaces verts trouve du travail chez les agriculteurs, au service de remplacement, chez les viticulteurs, les horticulteurs, les maraîchers, les structures d'aménagements paysagers. Il travaille dans les champs, les fermes, étables, serres, vignoble et pépinières.

Poursuite de formation possible

- Le CAPa MA: Le certificat d'aptitude professionnelle agricole « métiers de l'agriculture », spécialité productions animales.
- Le CAPa JP : Le certificat d'aptitude professionnelle agricole « jardinier paysagiste ».
- Le BP REA : Le Brevet professionnelle de responsable d'entreprise agricole.
- Etc.

Conditions d'admission - Pré-requis

- Aucun diplôme et aucune expérience exigés.
- Avoir une prescription (Pôle-Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, ...) via « Kairos ».
- Compléter un dossier d'inscription.

Classement en liste principale ou en liste complémentaire en fonction de l'entretien de sélection et des places financées.

Accès à la formation : Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement par le CFPPA d'un apprenant est de 15 jours après la date du positionnement et la validation définitive d'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du financement

Lieu, horaires et dates des réunions d'informations collectives

CFPPA de Roanne Chervé-Noirétable, bâtiment « H » administratif, rendez-vous à l'accueil, route de Chervé 42124 PERREUX.

Dates et horaires des informations collectives : à venir, se rapprocher du centre de formation.

Formation DMA



Publics concernés

- Demandeurs d'emploi.
- Publics visés sur le SAS 1 :

Public ayant une représentation faible du secteur, des métiers, des formations de l'agriculture.

Public ayant manifesté un intérêt pour la découverte des métiers de l'agriculture.

- Publics visés sur le SAS 2 :

Public issu du SAS 1 et/ou ayant confirmé un projet d'approfondissement de la découverte des métiers de l'agriculture.

Public ayant eu un contrat de minimum un mois en entreprise et ayant défini une filière pour son projet professionnel.

Public visant l'installation.

- Publics visés sur le SAS 3 :

Public issu du SAS 2.

Public demandeur d'emploi sortant de PMSMP.

Public demandeurs d'emploi ayant exercé une activité saisonnière agricole supérieure à un mois.

Durée de la formation

273 heures dont 121 heures en centre de formation et 91 heures de PAMP.

- Le SAS 1: du 03/10/22 au 28/10/22 soit 105 heures au CFPPA et 35 h de PAMP.
- Le SAS 2: du 02/11/22 au 09/01/23 soit 217 heures au CFPPA et 56 h de PAMP.
- Le SAS 3 : du 10/01/23 au 17/01/23 soit 42 heures au CFPPA.

Dates de la formation :

Du lundi 03/10/22 au mardi 17/01/23.

- Le SAS 1 : du 03/10/22 au 28/10/22.
- Le SAS 2 : du 02/11/22 au 09/01/23.
- Le SAS 3 : du 10/01/23 au 17/01/23..

Objectifs de la formation

Être capable de :

- découvrir ou conforter une orientation professionnelle dans le secteur de l'agriculture, l'horticulture, le maraichage ou des espaces verts.

Contenus principaux de la formation

La formation s'articule en trois SAS :

- Le SAS 1 : Il permet de connaître la filière et la diversité des productions présentes sur le territoire de l'établissement.
- Le SAS 2 : Il permet l'approfondissement des connaissances au travers de mise en œuvre d'activités pratiques
- Le SAS 3 : Il a pour finalité de déterminer la suite du parcours : insertion professionnelle, reprise d'une formation certifiante.



Modalités pédagogiques

Cours sur des bases "théoriques", les visites, les travaux pratiques, les interventions de professionnels et d'acteurs du territoire,

Adaptation possibles du parcours

La période en entreprise formatrice ainsi que la PAMP sont adaptées aux projets des stagiaires.

Il est possible de faire un SAS, 2 SAS ou les 3 SAS.

Modalités d'alternance

- Le SAS 1 : 2 semaines au CFPPA + 1 semaine en PAMP + 1 semaine au CFPPA.
- Le SAS 2 : 6 semaines au CFPPA + 2 semaine en PAMP + 1 semaine au CFPPA.
- Le SAS 3 : 1,5 semaines au CFPPA.

Évaluation de la formation

La formation est non certifiante. Cependant, les stagiaires seront évalués à l'aide de notre outil CAAP VERT. Cet outil permet d'attester des compétences acquises des stagiaires (évaluation en situations professionnelles).

Attestation de formation :

Remise d'une attestation de capacités professionnelles, d'une fiche de synthèse des acquis et d'un portefeuille de capacités professionnelles.

Frais - Rémunération - Financements

Aucun frais pédagogique.

Rémunération possible.

Financement de la formation par le Pôle-Emploi.

Tarifs à partir de 15 € TTC minimum de l'heure.

Se rapprocher du centre de formation afin d'étudier les possibilités de financement.

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX
Tél : 04.77.44.82.00
cfppa.roanne@educagri.fr

TAUX DE RÉUSSITE
> Réussite 2022 : 1ère session

SATISFACTION
> Promotion 2022 : 1ère session

DURÉE
> 273 heures

CONDITIONS D'ADMISSION
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

Contact
stephane.babe@educagri.fr
fatima.mansour@educagri.fr

